coupe-tourteaux, au moment où il replaçait sous cet appareil le panier recevant les coupures. M. le docteur Desbonnet, appelé à donner ses soins au blessé a constaté une plaie à l'annulaire gauche avec arrachement de l'ongle. Cette blessure entraînera une incapacité de travail de quinze jours environ.

« LA MUTUELLE », société de Secours mutuels des employés de commerce, tiendra, dimanche prochain, à trois heures de l'après-midi, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, son assemblée générale trimestrielle. C'est dans cette réunion que sera fixée la somme à verser à la Caisse des Retraites.

UNE ARRESTATION POUR IVRESSE ET MENDICITÉ. — Dans la soirée d'hier, vers six heures, les agents ont arrêté un homme de 34 ans, Arthur Desurmont, ouvrier fileur, domicilié à Roubaix. Cet homme étant ivre, demandait l'aumône sur la voie publique.

MUSÉE. — Comme les années précédentes, le Musée sera fermé le jour de la Toussaint.

LES CONTRAVENTIONS. — Dans la journée d'hier la police a dressé six contravention dont cinq pour ivresse et tapage nocturne, et une pour infraction à la police du roulage.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Mercredi matin, il est arrivé aux halles : marée, 300 k.; harengs, 1.000 kilos; pommes de terre, 1.500 k.; carottes, 300 k.; oignons, 150 k.; beurre, 45 k.; pommes, 250 k.; poires, 10 k.; nèfles, 30 k.; légumes divers, 20 paniers.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un ouvrier serrurier, Emile Leman, âgé de 18 ans, demeurant rue de la Latte, occupé dans l'atelier de M. J.-B. Burms-Demay, rue de Gand, a eu le doigt majeur de la main droite pris dans son étau. Il en est résulté une plaie contuse par écrasement à l'extrémité du doigt. M. le docteur Delgrange a prescrit un repos de dix jours au blessé.

— Dans la filature de MM. L. et F. Motte frères, un ouvrier rattacheur, Emile Dermeult, âgé de 37 ans demeurant au Café Léon, rue de la Paix, s'est contusionné le médius gauche contre son métier. M. le docteur Defossez a conclu à une incapacité de travail de quelques jours.

— Chez M. Caullier-Dehoutre, un domestique, Félix Leclercq, âgé de 43 ans, demeurant à Roubaix, rue des Longues-Haies, 236, et travaillant pour le compte de MM. André Craye et Cie, a fait une chute dans l'atelier des mécaniciens en portant une pièce de fonte. M. le docteur Bernard a constaté une entorse tibio-tarsienne ; il a conclu à un repos de dix jours.

— Au tissage mécanique de MM. Drey, Simpson et Cie, fabricants de velours, rue des Cinq-Voies, une ouvrière tisserande de cet établissement, Marie Demuynck, âgée de 21 ans, domiciliée au hameau du Touquet, à Wattrelos, sortait de la salle du tissage quand par suite d'un faux pas elle perdit l'équilibre et tomba sur le sol. Dans sa chute, l'ouvrière s'est fait une entorse à la cheville du pied gauche. M. le docteur Brunet a ordonné quinze jours de repos.

« *LE PETIT JAUNE* ». — Voici le sommaire du numéro du *Petit Jaune* du 1er novembre :

Questions sociales : la réduction des heures de travail. — Causerie du « Petit Jaune ». — A quoi ça sert-il ? — Syndiquez-vous. — Cinquième parlache de Cho Babégueu. — Mouvement syndical. — A travers la presse. — Questions professionnelles : dans un ménage ouvrier. — Comment la Fédération défend les syndiqués. — Syndicats de femmes. — Soirées récréatives. — Boîte aux réclamations. — Feuilleton : « La vie ouvrière ; Scènes de ménage ».

MARCQ-EN-BARŒUL

UNE MORT SUBITE. — Un vénérable vieillard de 86 ans, M. J.-B. Leurdans, plus connu à Marcq sous le surnom de « Citoyen », vient de mourir subitement. M. Leurdans était l'aïeul maternel de M. Octave Matifas, conseiller municipal.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A la fonderie de M. Donat Montellier, un manœuvre, Edouard Decoster, a été atteint à la poitrine par un banneau chargé de briques. M. le docteur Masson a relevé une contusion violente du thorax au niveau de la partie supérieure du sternum. Huit jours de repos sont prescrits au blessé.

UNE CHUTE DE TROIS METRES. — Un ouvrier charpentier au service de M. C. Laval, entrepreneur, rue de l'Ommelet, à Roubaix, Louis Desmet, âgé de 18 ans, demeurant rue Vallon, à Roubaix, était occupé au démontage d'une charpente, dans une maison en construction à Marcq. Par suite d'un faux pas, M. Desmet perdit l'équilibre et tomba sur le sol d'une hauteur de trois mètres. Dans sa chute, il s'est contusionné le coude gauche. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Druesne, qui a ordonné un repos de quinze jours.

OUVERTURE D'UN COURS D'ADULTES. — On annonce, pour le 5 novembre prochain, l'ouverture d'un cours d'adultes à l'école municipale de garçons du Bourg. Les cours auront lieu les mardis, mercredis et vendredis, de huit heures à neuf heures du soir. Les jeunes gens qui ont quitté l'école depuis quelques années, sont invités à suivre ce cours où ils trouveront le complément nécessaire à leur instruction. Les élèves pourront se faire inscrire à l'école municipale de garçons du Bourg, les mardi 5 et mercredi 6 novembre prochain.

LINSELLES

UN VOL. — Dans la soirée de mardi, pendant une courte absence de Mme Delannoy, concierge, au château de M. Jean Hennion, à la Vignette, des malfaiteurs se sont introduits dans sa demeure et y ont dérobé une somme de 40 francs, ainsi qu'une certaine quantité de vêtements. Plainte a été déposée.

BONDUES

NÉCROLOGIE. — Notre collaborateur, M. Georges Struyve, vient d'avoir la douleur de perdre son jeune frère, M. Fernand Struyvé, décédé à l'âge de 18 ans. En ces tristes circonstances, nous présentons à M. Georges Struyve et à sa famille l'expression de notre sympathie.

Les funérailles de M. Fernand Struyve seront célébrées samedi prochain, à neuf heures du matin, en l'église de Bondues.

PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont. Superbes portraits 40×30 gratis aux mariés

LILLE

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE. — La messe du St-Esprit sera célébrée le 5 novembre à huit heures du matin, dans la chapelle de l'Hôtel académique, boulevard Vauban, 60.

La profession de foi prescrite par les statuts sera prononcée immédiatement après la messe.

Les cours de toutes les facultés commenceront le même jour.

LE COMMANDANT DU 1er CORPS D'ARMÉE A L'HOPITAL MILITAIRE. — Mercredi, à deux heures de l'après-midi, M. le général Jeannerod, le nouveau commandant du 1er corps d'armée, accompagné d'un officier d'ordonnance, s'est rendu à l'Hôpital militaire. Il a été reçu par M. le médecin-major en chef Marillas. M. le général Jeannerod a visité tous les services de l'hôpital ; il a, à différentes reprises, montré son contentement, pour la manière dont ils étaient organisés.

A cause de la visite du commandant du 1er corps d'armée, le drapeau avait été arboré au fronton de l'Hôpital militaire.

NÉCROLOGIE. — Dimanche a eu lieu au cimetière du Sud, à Lille, devant une assistance nombreuse de parents et d'amis, l'inauguration du monument élevé à la mémoire d'Aristide d'Hulst, ancien président de la Société « Union des Jeunes Intimes », ancien élève de l'école de la rue de la Deûle.

Un membre de l'Union des Jeunes Intimes a fait l'éloge du défunt.

CONSEIL MUNICIPAL DE WASQUEHAL

Séance du mercredi 30 octobre 1901

Le Conseil municipal a tenu mercredi soir à sept heures et demie une réunion extraordinaire sous la présidence de M. Lejeune, maire. Etaient absents : MM. Montaigne, excusé pour indisposition ; Ployart et Dussart. M. Jules Delbecque est nommé secrétaire de la séance.

UN VIOLENT INCIDENT

Après la lecture du procès-verbal de la séance du 8 octobre dernier, M. Picavet fait remarquer que ses observations échangées entre M. Damez et lui ne figurent pas au procès-verbal. M. Damez a dit à propos d'un vote de crédit : « Que leur importe, ce ne sont pas leurs deniers, ils ne sont même pas contribuables. » J'ai demandé alors si M. Damez était, lui, contribuable ; il m'a répondu affirmativement. Comme il ne paie aucune contribution, il en a donc menti !

M. Damez se levant, furieux : J'ai menti ! Espèce d'imbécile ! Voyez-moi ce pignouf !

M. Lejeune : M. Damez, je vous rappelle à l'ordre.

M. Damez : Eh ! allez-y ; rappelez-moi à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. le Maire : Je pourrais même vous appliquer la censure.

M. Damez : La censure ! ah ! voyez çà ; mais je ne touche rien.

M. Barbieux : On voit qu'il a été en Afrique : c'est un indomptable. (Rires). — M. Durand : C'est l'Hercule du Nord. — M. Lejeune : Au reste, M. Damez, vous n'avez pas la parole. — M. Damez, frappant du poing sur la table : Eh bien ! je la prends, venez donc me la retirer.

M. Lejeune : Prenez garde que je ne vous fasse expulser.

M. Damez : Oui, essayez donc. Tenez, voilà un homme à expulser.

A ce moment M. Picavet, adjoint, lit un certificat signé du percepteur attestant que M. Damez Alexandre n'est inscrit au rôle d'aucune contribution au 30 octobre.

M. Damez, de plus en plus outré, interrompt cette lecture à plusieurs reprises : Allez voir le contrôleur. Il faut être plus malin que ça ; je ne dois payer patente qu'à partir du 1er novembre.

M. Picavet, étalant son papier : Vous voyez bien que vous en avez menti.

M. Damez bondit de son siège, franchit la table et s'avance d'un air menaçant près du premier adjoint : Osez répéter, dit-il, que j'ai menti. — Néanmoins M. Picavet continue à lui présenter le certificat et une fois de plus il répète : Oui, vous avez menti.

L'incident menace de tourner au tragique. Plusieurs conseillers se lèvent et pour prévenir une rixe, M. Durand, deuxième adjoint, vient s'interposer entre les adversaires. Cependant, M. Damez, contenant son indignation, se retire à sa place. Il s'écrie encore : Tu me paieras ça ! — Des menaces ? fait M. Picavet. — Non, non, répond M. Damez, pas des menaces. L'incident est clos.

—— Nomination de deux délégués au Bureau de bienfaisance. — Lecture est donnée des correspondances échangées entre la Préfecture et l'administration, au sujet de l'élection illégale de MM. Mille et Barbieux comme délégués au Bureau de bienfaisance. Après quoi le citoyen Huart lit une série de considérants, prétendant que l'arrêt du Conseil d'Etat autorise le remplacement des anciens délégués et concluant au maintien de MM. Mille et Barbieux.

M. Lepers : Tout ça ne nous dit rien. — M. Lejeune, sentant le besoin d'expliquer : Nous décidons de maintenir notre première délibération. — M. Damez : Ce sera encore une fois illégal. Si vous aviez un arrêté préfectoral ; mais vous n'avez qu'une lettre. — M. Lejeune : Si le Préfet n'a pas pris d'arrêté, c'est qu'il n'est pas plus sûr que ça de son droit. — M. Damez : En tous cas, la minorité s'abstient : nous donnerons nos considérants, et des vrais. — M. Lejeune : On ne vous en empêche pas. — M. Damez : Oh ! vous n'êtes pas à la hauteur.

Sur la demande de MM. Ameye et Lepers, appuyée par leurs collègues de la minorité, on vote au scrutin secret sur le maintien de la délibération. Sur les treize suffrages exprimés, il y a onze oui et deux non.

—— Fournitures scolaires aux enfants du Capreau. — La Commission scolaire propose, en attendant que soit construite la nouvelle école, de faire bénéficier les enfants du Capreau et autres hameaux éloignés qui fréquentent les écoles de Tourcoing, des mêmes avantages que ceux dont profitent les autres écoliers de la commune et de leur accorder les fournitures classiques gratuitement.

M. Lepers : Les instituteurs de Tourcoing sont à la peine ; il ne convient pas de leur enlever leurs petits bénéfices. — M. Delbecque : C'est une question urgente ; il ne faut pas la remettre. — M. Libbrecht : On ne parle pas de la remettre ; nous demandons simplement des renseignements. — M. Damez : Les livres que nous avons ici, peuvent être différents de ceux de Tourcoing. — M. Picavet : Il suffira de s'entendre avec le libraire adjudicataire.

Le Conseil décide de payer l'abonnement et charge la Commission scolaire de faire les démarches nécessaires. A ce moment, M. Vincent Pluquet, qui doit se rendre au travail, demande à quitter la séance et se retire.

—— Emploi de vieux pavés. — Le Conseil est invité à trancher cette question ; l'agent-voyer fait savoir que Roubaix a demandé les vieux pavés du chemin 143, si Wasquehal ne les prend pas. Après observations de MM. Lepers et Libbrecht, protestant contre l'obligation d'échanger du porphyre et contre l'impossibilité d'employer ces pavés aux accotements, le Conseil décide de remettre la question à une séance ultérieure. Toutefois, après avoir consulté l'agent-voyer général, la Commission des finances est autorisée à passer marché.

Avant de lever la séance, M. le Maire invite les conseillers à assister à la manifestation organisée pour la Toussaint par les anciens militaires du « Ralliement » et retient la Commission des finances afin de régler quelques points urgents. La séance publique est levée à huit heures et demie.

Depuis le 27 Octobre les magasins de la maison **Napoléon Vanderplancke** sont transférés de la rue Pauvrée à la **RUE DE LANNOY, 5, en face la brasserie Delcourt, à Roubaix.**

MAISON VANDERPLANCKE

TAILLEUR

Confections et Vêtements sur mesure

Draperies françaises et anglaises. PRIX FIXE

A SAINT-JACQUES — ROUBAIX
Deuil immédiat
Location de Châles depuis 1 franc

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 30 octobre 1901

Présidence de M. Martin, vice-président

UN ADROIT PICKPOCKET. — Depuis quelque temps est installé à Lille, près de la rue de la Gare, un « bar automatique » où le client se sert lui-même ce qu'il désire en mettant deux sous dans un trou ; naturellement, la foule curieuse va voir et les pickpockets suivent la foule où leurs opérations sont toujours fructueuses. Depuis quelque temps, on signalait de nombreux vols à la tire et les soupçons tombèrent de suite *sur un jeune homme de* 18 ans, qui venait souvent rôder dans la maison ; une employée du bar, Mme Angèle Vanhée, femme Scarbels, le surveilla attentivement lorsqu'il revint ; elle le suivit dans la foule... et l'individu lui vola son porte-monnaie sans qu'elle le sentit mettre la main dans sa poche. Mais l'adroit filon avait été remarqué par d'autres, il fut arrêté. C'est un nommé Edouard Cailleux, qui s'en tire avec deux mois de prison, mitigés par l'application du sursis.

LE RECORD. — Joseph Tuquet a sur son casier judiciaire quarante-trois condamnations en France et cinq condamnations en Belgique ; il en a tellement qu'il déclare « ne plus savoir combien ». Il y a quelques jours, il brisait tous les carreaux d'un estaminet à Lille ; l'agent Debrabant voulut l'emmener au poste et fut grièvement blessé par le forcené. Deux mois de prison à Joseph Taquet.

ARRESTATION MOUVEMENTÉE. — Vendredi matin, vers neuf heures et demie, les agents de sûreté se présentaient chez une cabaretière du boulevard de Paris, à Roubaix, Sophi Tellier, chez laquelle ils avaient appris la présence de son ami, un expulsé du nom de Philippe Vandenbossch, âgé de 24 ans. Pour être sûr de ne le point laisser échapper, ils cernèrent la maison ; mais Philippe grimpa à l'étage, sauta sur la plate-forme voisine et se sauva à toutes jambes, poursuivi par les représentants de l'autorité. Il fut arrêté par des civils sur le boulevard Gambetta et remis aux mains des agents. Mais l'homme se débattit comme un beau diable et son frère, Guillaume Vandenbossch, 19 ans, qui habite rue de la Vigne, et se trouvait précisément à ce moment chez Sophie Tellier, accourut à son aide et essaya de le délivrer ; il y gagna d'être arrêté à son tour et d'accompagner son frère à la maison d'arrêt. Le Tribunal condamne Vandenbossch, pour infraction à un arrêté d'expulsion et rébellion à quarante jours d'emprisonnement. Quant à Guillaume Vandenbossch, poursuivi uniquement du chef de rébellion, il s'en tire avec dix jours de prison pour lesquels, en raison de l'absence de condamnations antérieures, il obtient le bénéfice de la loi Bérenger.

VOL A L'ETALAGE. — Stanislas Bernard, 30 ans, journalier à Roubaix, rue de Beaurewart, a volé, dimanche vers midi, un calpin à l'étalage d'un bazar installé à l'angle de la rue Pierre-Motte et de la rue Jeanne d'Arc ; il avait été vu le dissimulant sous son paletot, et fut désigné à un agent qui le mit aussitôt en état d'arrestation. Bernard s'entend infliger un mois de prison ; le calepin ne valait que cinquante centimes, mais l'inculpé est un dangereux repris de justice, déjà condamné souvent pour vol et à des peines très graves, notamment un an de prison.

POUR QUELQUES SOUS. — L'administration des contributions indirectes est parfois bien sévère et la loi est encore plus rigide. Le 1er mars dernier, vers six heures du soir, dans la rue de l'Amiral-Courbet, à Croix, les préposés rencontraient une jeune fille de cette localité, Hélène Gaillez, âgée de 16 ans ; ils eurent l'idée de voir ce que contenait son réticule ; ils y trouvèrent neuf paquets de tabac français, de 1re zone, 1re subdivision. Elle avait acheté ce tabac à Roubaix pour la consommation de son père et de son frère, afin de faire quelques sous d'économie, car à Croix on se trouve en 1re zone, 2e subdivision. Elle avait pour 27 sous de tabac, le procès-verbal reconnait l'exactitude des déclarations de cette fille et que le tabac ne provient pas de l'étranger ; la régie réclame contre elle une amende de cent francs. Le Tribunal a admis des circonstances atténuantes et condamne Hélène Gaillez en seize francs d'amende et aux dépens. Elle fera bien de transiger ou de payer si elle ne veut pas aller passer un certain temps à la maison d'arrêt pour la contrainte par corps.

LES FRAUDEURS sont comme toujours nombreux.

— Voici Florine Meus, 17 ans, journalière à Wattrelos, rue de Tourcoing, cour Watteau, qui a été arrêtée à Wattrelos, près de la fabrique de colle, le 26 octobre, vers midi et demi, avec 2 kil. de café. Aux douaniers, cette fille avait donné un faux nom, déclarant s'appeler Florine Méfait ; c'est qu'elle a en effet été déjà condamnée tout récemment pour fraude et qu'elle doit de ce chef subir une contrainte de quatre mois de prison. Elle encourt en outre, cette fois, six jours de prison et cinq cents francs d'amende.

— Roméo Parent, 15 ans, rattacheur, et Martin Voiroux, 14 ans, teinturier, demeurant tous deux à Roubaix, rue Grétry, sont des fraudeurs endurcis ; le 15 octobre dernier, on les arrêtait à Wattrelos, porteurs de 13 kil. d'allumettes de contrebande. Conduits à la maison d'arrêt, ils étaient quelques jours après relâchés par le juge d'instruction, en raison de leur jeune âge : le lendemain même de leur mise en liberté, le 25 octobre, à onze heures et demie du soir, les douaniers les arrêtaient à nouveau près du chemin Loman, sur le territoire de Wattrelos, portant une charge de 13 k. 300 d'allumettes. Le Tribunal, en les condamnant à cinq cents francs d'amende, les rend encore à leurs parents. Il n'y a pas de raison pour que cela finisse ; seulement, s'ils recommençaient, la maison de correction serait là pour mettre un terme à leurs désirs de fraude.

— Trois fraudeurs étaient surpris, il y a un mois, à Tourcoing, rue de l'Epinette, avec 600 grammes d'allumettes. L'un d'eux, Hippolyte Esprit, âgé de 24 ans, rattacheur à Roubaix, rue Saint-Antoine, encourt de ce chef par défaut, trois mois de prison avec sursis et cinq cents francs d'amende. Les deux autres, qui n'ont pas encore atteint l'âge de la responsabilité légale, sont remis à leurs parents, ce sont : Joseph Verstraete, 14 ans, carrossier, à Roubaix, rue de Tourcoing, cour Saint-Louis, et Pierre Stubbe, 14 ans, bâcleur à Roubaix, rue de la Guinguette.

— Encore trois fraudeurs, pris ensemble le 12 octobre, à Wattrelos, ruelle Hénin, vers dix heures du matin, avec 5 k. 1/2 de café vert. Les petites Clémence Desnoulet, 10 ans, et Clarisse Durieux, 12 ans 1/2, écolières, demeurant à Roubaix, rue Grétry, sont rendues à leurs parents qui devront payer cinq cents francs d'amende. Il y avait dans cette affaire un troisième inculpé, Eugène Vercruysse, âgé de 16 ans, bâcleur à Roubaix, rue Magenta : il n'a pu être jugé à cette audience, étant détenu à la colonie Saint-Bernard de Loos, pour une autre peine ; son affaire est disjointe et reviendra ultérieurement.

— Le 30 juillet, à Toufflers, pâture Delos, était arrêté vers dix heures du matin, un jeune homme, Henri Wickaert, porteur de 72 boîtes d'allumettes belges. Ce jeune homme n'avait pas encore 16 ans, il ne devait les avoir que le lendemain 31 juillet ; aussi profite-t-il de cela pour éviter la prison, car le Tribunal peut décider que tout mineur de 16 ans a agi sans discernement ; il est confié à l'Assistance publique.

— Auguste Leclercq, 26 ans, manœuvre à Houplines, fraude de six boites d'allumettes, trois jours de prison avec sursis et cinq cents francs d'amende.

POUR FUMER UNE PIPE. — Trois jeunes gens de 20 ans, Jules Martinache, Edouard Depienne et Louis Fichelle, ayant envie de fumer une pipe à bon marché, allèrent en Belgique acheter du tabac ; ils furent au retour pincés par les douaniers. Comme ils étaient en réunion de trois personnes, le minimum de la peine est de trois mois de prison, plus quatre mois de contrainte. Sept mois de prison à chacun ! or ils n'avaient pas à eux tous deux livres de tabac ; ajoutons-y quelques cigarettes... et 1 sou d'allumettes belges ! Le Tribunal espérant qu'ils transigeront avec la douane, a remis l'affaire à huitaine pour leur permettre de s'arranger.

LES ORCHESTRIONS. — On connaît ces orgues automatiques, ces orchestrions et autres instruments qui [illegible] depuis quelque temps dans les estaminets et desquels, pour deux sous, on peut extraire un morceau de musique. Aussi peu artistique que soit l'exécution, ce n'en est pas moins une atteinte à la propriété littéraire et artistique, et les auteurs (ou leurs héritiers) des « Cloches de Corneville », de « Carmen », de « Froufrou », et autres compositions bien connues se plaignent de l'atteinte portée à leurs droits. Faute d'avoir payé une somme à l'avance à la Société des auteurs et compositeurs de musique, on commet un délit que celle-ci poursuit. Le Tribunal vient de le décider en condamnant des cabaretiers à cinq et dix francs d'amende avec sursis, plus vingt-cinq francs de dommages-intérêts aux musiciens. Ceux qui avaient fourni cet instrument ont encouru seize francs d'amende.

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

LA QUESTION DU TERME

Tourcoing, 30 octobre 1901.

Monsieur le Directeur
du « Journal de Roubaix ».

En supposant exacte la notification du « Reichranjer Allemand », publiée par un journal anglais, et dont parle « un lecteur » au sujet de la cote à terme des blés, orge et maïs, il est à remarquer qu'il n'est là question que de céréales, et nullement du terme sur les laines peignées, dont les Allemands connaissent la triste expérience chez nous, expérience funeste qui se renouvelle à chaque instant.

Ainsi que je vous l'ai fait observer, Monsieur le Directeur, votre bulletin commercial du 5 courant constatait une remise importante de commissions en tissus, et en même temps une baisse au terme, baisse provoquée, de l'aveu et par le soi-nommé «Parti spéculateur».

Le mauvais effet voulu ne s'en fit point attendre ; tout s'arrêta aussitôt : commissions en tissus, travail dans les ateliers, arrêt des transactions, enfin confiance ébranlée à nouveau. Aussi votre bulletin du 26 courant le constate clairement.

Ce qu'il y a de certain, c'est que deux pouvoirs tout à fait étrangers l'un à l'autre : la Commission parlementaire française et le Gouvernement allemand, sont du même avis, le premier pour abolir et le second pour ne pas admettre le terme sur la laine peignée. Tout commerçant sensé travaillera dans le même but.

Votre lecteur assidu.

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

K. Z. B. — Absolument pas. —— L. F. 84. — On ne recrute pas ; il y a un examen à passer. —— HAGE 24. — Ecrivez aux initiales. —— G. L. — Il faut réclamer le jour de votre inscription. —— J. M. J. — Passez au bureau des annonces. —— UN CURIEUX. — Le dimanche de onze heures à midi, et le jeudi de une à deux heures. —— U. T. V. — Ces objets appartiennent également à votre femme, tout aussi bien qu'à vous. Voyez M. le Juge de Paix de votre canton. —— CROIX, 60. — Cherchez un jeune soldat affecté à une garnison voisine, et qui voudrait permuter avec vous. Dès que vous l'aurez trouvé, rendez-vous, avec lui, au bureau de recrutement, à Lille.

LA CONFIANCE
livre dans Roubaix et Tourcoing
sa **BIÈRE BOURGEOISE à 28 fr. la rondelle**
ou
14 francs la demi-rondelle.

LA CONFIANCE
fait à ses actionnaires une remise de
HUIT FRANCS A LA RONDELLE

LA CONFIANCE
vend ainsi sa **bière bourgeoise extra forte** à
VINGT FRANCS LA RONDELLE
ou
DIX FRANCS LA DEMI-RONDELLE
soit **huit francs** meilleur marché qu'ailleurs

Il faut donc être ennemi de ses intérêts pour ne pas faire partie de cette Société dont les actions valent actuellement 175 francs payables 50 fr. de suite, le reste se payant au moyen des bénéfices réalisés dans l'année.

Bénéfices réalisés en 1900 : **vingt-huit pour cent.**

PROGRAMME DES THÉATRES

THÉATRE DE TOURCOING

Direction : Alexandre Fils.

Bur. à 6 h. 1/2 Dimanche 3 novembre 1901 Rideau à 7 h.

ROGER LA HONTE

Drame en 5 actes et 8 tableaux.

Prix des places ordinaire. 94670

GRAND-THEATRE DE LILLE. — Direction : A. Bourdette. — Spectacle du Jeudi 31 octobre 1901. — Bureaux à sept heures et demie ; rideau à huit heures. — LA VIE DE BOHÈME, opéra en quatre actes, musique de Puccini, et LE PASSANT, comédie en un acte.

NORD

LES ATELIERS DE CONSTRUCTION DE DOUAI. — Des bruits alarmants avaient couru au sujet du transfert prochain de l'arsenal et des ateliers de la cartoucherie de Douai.

M. le Maire s'est rendu lundi à Paris, où il s'est rencontré avec M. Emile Dubois, sénateur ; MM. Debève et Cardon, députés ; Duval et Pennel, délégués des ateliers militaires.

Ces messieurs ont été reçus dans les bureaux du ministre de la guerre, où M. le Maire a fait valoir qu'en cas de guerre, la ville de Douai était on ne peut mieux placée pour la construction et la réparation du matériel de guerre, protégée qu'elle est par l'inviolabilité des forts de la Meuse en Belgique ; en France, par les forts des environs de Maubeuge.

Le délégué du ministre s'est montré favorable au maintien, à Douai, des ateliers de construction militaire.

LA SITUATION DANS LE BASSIN D'ANZIN. — Le bassin d'Anzin est toujours relativement calme. A Valenciennes, l'autorité militaire a pris des mesures nécessitées par la situation : des compagnies de marche ont été formées, le casernement préparé pour recevoir des troupes, si elles sont nécessaires. La caserne de passage est en état de recevoir un certain nombre de gendarmes. Une conférence a été faite aux officiers sur leurs devoirs en cas d'émeute. Il en est de même à Condé.

NÉCROLOGIE. — M. Jules Dupas, ancien notaire, beau-père de M. le docteur Manouvriez, de Valenciennes, est décédé à Anzin, à l'âge de 68 ans, lundi, à cinq heures du soir. Les funérailles de M. Dupas auront lieu jeudi à onze heures du matin en l'église paroissiale d'Anzin.

— Lundi, à dix heures du matin, ont eu lieu, en l'église de Beuvrages, les funérailles de M. Eloi Béra, conseiller municipal.

— Les funérailles de M. Choquet ont eu lieu en l'église de Bruille-Saint-Amand, au milieu d'un concours considérable de parents et d'amis.

Dans tous les Cafés demandez « UN PICON »

Mme MICHEL, négociante, rue de Flandre, 9, à Roubaix, écrit :

M. Vincent, pharmacien, rue de la Limite, 33, Bruxelles.

Je souffrais de rhumatisme depuis nombre d'années. J'avais essayé tous les remèdes inutilement. Je n'ai pu m'en débarrasser qu'en faisant usage de votre excellent Elixir. Aussi je le conseille à tous les rhumatisés et goutteux.

Roubaix, le 29 septembre 1901.

Prix : 3 fr. dans toutes les pharmacies.

Dépôts : A Mouscron, Fonder ; à Tournai, Brame ; à Courtrai, Hulpiau-Gavier ; à Warneton, Vandermarlière. — Prix : 3 fr. le flacon. 94631

BELGIQUE

CHAMBRE. — Séance du 30 octobre. — (De notre correspondant). — Un échange d'observations a d'abord lieu entre le ministre de la guerre et M. Helleputte au sujet des calculs qui ont servi à ce dernier aux fins de fixer le nombre de soldats pour les effectifs de paix. M. le général Cousebant d'Alkemade conteste le bien-fondé de ces calculs.

M. Woeste prend la parole. Il tient, dit-il, à caractériser le débat qui touche à sa fin. Il a souligné la banqueroute de l'opposition. (Rires à gauche). Les socialistes veulent la suppression de l'armée. Les progressistes veulent la suppression des armées permanentes. Les doctrinaires, le tronçon le moins important de l'opposition, veulent le renforcement des armées permanentes jusqu'au service obligatoire. L'opposition n'a donc aucun programme sur cette question.

Un seul point unit les trois groupes de nos adversaires : le but poursuivi contre les croyances catholiques.

Comment, dès lors, le gouvernement et la majorité auraient-ils dû compter sur le concours d'un de ces groupes ? De pareilles prétentions ne sont que des articles de procédure pour chercher à diviser la majorité.

La droite a toujours eu le souci sérieux de la défense nationale. C'est le souci qui la guide encore aujourd'hui tout en tenant compte des intérêts matériels, spirituels et moraux des populations. Nous avons rétabli l'aumônerie militaire, établi des cercles militaires et sauvegardé les vocations par le maintien du remplacement. Nous avons amélioré le casernement, facilité les carrières libérales pour les miliciens et aujourd'hui nous étendons le volontariat. Voilà notre politique en matière militaire. Nous l'étalons hautement ! (Très bien, à droite).

Nous nous sommes opposés aux charges individuelles. Nous avons toujours admis les charges financières. La preuve c'est que nous avons étendu à tous les miliciens la rémunération. (Violentes interruptions sur les bancs socialistes).

L'orateur conclut ainsi : « J'ai parfois dû faire la guerre pour arriver à la paix. Aujourd'hui le gouvernement nous offre de travailler avec lui à la paix. Dans notre état actuel, je ne voudrais pas provoquer de crise ministérielle. C'est pourquoi l'entente entre la droite et le gouvernement doit être honorable. Je demande que chacun, par des concessions, assure la réalisation du programme catholique et que, par là, la concorde renaisse entière pour nous. » (Applaudissements prolongés à droite).

On entend encore M. Dafnet, qui se prononce dans le même sens que les autres orateurs socialistes, et M. le baron de Broqueville, qui regrette que la Chambre ne se soit pas ralliée à une proposition qu'il avait présentée et qui tendait à faire participer davantage les classes aisées au recrutement de l'armée.

TRAINS SUPPRIMÉS. — A partir du 1er novembre les trains partant respectivement de Bruxelles-Nord pour Baisieux à 13 heures 52 : de Baisieux pour Bruxelles-Nord à 6 heures 7, seront supprimés. Par contre, il sera organisé un train partant de Tournai pour Baisieux à 15 heures 51.

SERAING

LA GRÈVE DES MINEURS. — La grève continue. Une réunion tenue mardi soir, à laquelle prenaient part quatre cents grévistes, a décidé, « à mains levées », la continuation du chômage. Des atteintes à la liberté du travail se produisent à chaque instant et des arrestations sont opérées chaque jour de ce chef.

MONS

ACCIDENT. — Un ouvrier accrocheur a été tamponné lundi après-midi, dans la gare, par une machine qui manœuvrait. C'est un nommé Lebrun Jules, 30 ans, demeurant à Nimy ; il est marié et père de quatre enfants. Le malheureux a eu la jambe gauche broyée. L'amputation de ce membre a été faite à l'Hôpital où Lebrun a été transporté. Il a en outre la main droite brisée, et une grave blessure à la tête. Son état est désespéré.

FLÉNU

LE PETROLE. — Mardi matin est décédé, après une nuit d'horribles souffrances, Mlle Hostelaer, rentière ; la veille au soir, elle avait fait une chute dans l'escalier de sa demeure, alors qu'elle portait une lampe allumée ; celle-ci avait fait explosion et communiqué le feu aux vêtements de la victime.

PATURAGES

INCENDIE. — Le feu a détruit mardi vers quatre heures du matin, la fabrique de chaussures de M. E. Cappel. Il y a près de 30.000 francs de dégâts.

DOUR

UN ACCIDENT. — Un ouvrier maçon, Auguste Grumiaux, qui travaillait mardi après-midi près d'un broyeur, dans la salle des machines du puits Frédéric, a eu la jambe droite prise et broyée dans l'appareil. L'amputation du membre a dû être faite immédiatement. Grumiaux est marié ; il a six enfants.

TOURNAI

CONTRE L'ALCOOLISME. — Continuant sa campagne contre le terrible fléau, M. le docteur Durieux a donné lundi soir à la Maison des Ouvriers une conférence sur les méfaits de l'alcoolisme ; l'orateur a été très applaudi.

NOMINATION. — C'est M. Vaernewyck fils, demeurant rue Saint-Martin, qui a été nommé par le Collège échevinal, commis à l'Hôtel de Ville en remplacement de M. Honorez, décédé.

UN JUBILÉ. — Il y a eu, le 30 octobre, vingt-cinq ans, que Mme Delmotte, veuve de M. Jean Duprez, est entrée à l'Hospice des vieillards. On lui prépare une petite fête pour dimanche prochain, à onze heures.

EMPORTÉ. — Un cheval attelé à un camion de M. F. Duhem, à Wez, s'est emporté place Crombez, mercredi, vers dix heures du matin. Il a pu être arrêté par un cultivateur de Béclers, nommé Betterniez Joseph. Aucun accident.

FORCENÉS. — Mardi, vers deux heures et demie de l'après-midi, l'agent de police Auchain, de service sur la Grande-Place, remarqua un individu qui, pris de boisson, se mit à uriner sur la façade du Café de l'Europe. L'agent intervint et se préparait à interpeller l'ivrogne, quand deux individus qui traînaient aux alentours, accoururent, sautèrent sur l'agent et le rouèrent de coups. Etourdi par cette attaque, l'agent abandonna l'ivrogne et malgré ses efforts désespérés se rendit maître de l'un de ses assaillants. Un commissionnaire lui prêta main-forte. Il ligotta l'individu et dut le traîner jusqu'au bureau de police, rue Garnier, non sans recevoir tout le long du trajet force coups et force outrages. Le deuxième assaillant qui avait pris la fuite

---

FEUILLETON DU 1er NOVEMBRE. No 15

UNE TACHE D'ENCRE

par RENÉ BAZIN

Elle nous reconduisit jusqu'à la première marche de l'escalier, la petite dame Plumet, contente d'avoir gagné une aussi belle partie sur M. Plumet, et d'avoir été trouvée si fine, et d'être employée dans un complot où il y a de l'amour.

Dans la rue, Lampron me serra la main.

— Va, va, mon ami, les gens heureux vont seuls : c'est un besoin du cœur. Dans quatre jours, à midi, j'irai te prendre, et nous ferons ensemble notre première visite au Salon.

Oui, j'étais heureux ! Je marchais vite, ne regardant rien, les yeux perdus dans ma pensée, écoutant dans mon cœur une musique divine. Il me semblait que je portais une auréole. J'en étais gêné, car il y a de l'insolence à crier sur les toits : « Regardez bien, c'est moi, j'ai l'âme en fête, Jeanne va m'aimer ! » En vérité, j'étais à moitié fou.

Auprès du bassin du Luxembourg, devant le palais où s'assemble le Sénat, voici deux petites filles qui jouent. L'une pousse, l'autre tombe : « Vilaine Jeanne, est-elle vilaine ! » Je cours, je relève la petite, et, sous les yeux de la bonne stupéfaite, je l'embrasse en disant :

— Non, mademoiselle, c'est la plus charmante fille du monde !

Et M. Legrand ! Quand je songe à ma conversation avec M. Legrand, je rougis encore.

Il se tenait dignement, sur le seuil de sa boutique : *Epicerie fine, comestibles, spécialité de denrées coloniales.* Nous sommes en bons termes, M. Legrand et moi : je lui achète des oranges, de la réglisse et du rhum pour le punch. Mais j'observe les distances. Eh bien ! je l'ai appelé « mon bon monsieur Legrand » ; je l'ai abordé et je n'avais rien à lui acheter ; je lui ai demandé des nouvelles de ses affaires ; je lui ai dit : « — Quel temps délicieux, monsieur Legrand, nous voilà tout à fait revenus aux beaux jours ! »

Il a levé les yeux vers l'ouverture de la rue, les a rabaissés vers moi, et s'est abstenu de répondre, par déférence.

Et, en effet, j'ai bien vu après qu'il bruinait d'une façon très désagréable.

Enfin, tout à l'heure, en revenant de dîner, j'ai croisé, rue Bonaparte, un ménage d'ouvriers, et l'homme a dit en me désignant :

« — Tiens, un poète ! »

Il a vu juste. Chez moi le clerc d'avoué s'est effacé, le docteur de demain a disparu, il ne reste que le poète, c'est-à-dire le fond de toute jeunesse dégagée des plantations parasites de la vie. Je le sens qui s'éveille et s'émeut. Que c'est doux la vie, et quel merveilleux instrument nous sommes, pour que du bout de son petit doigt, l'espérance en nous touchant nous fasse ainsi vibrer !

1er mai.

Ont-ils assez duré, ces quatre jours ! Surtout le dernier. Enfin, voici midi moins deux... Dans deux minutes, si Lampron n'est pas en retard...

— Pan, pan !

— Entrez.

— Il est midi, mon ami ; viens-tu ?

C'est Lampron.

J'avais depuis une heure mon chapeau sur la tête, *ma canne* entre les jambes, et je feuilletais ma thèse avec des gants aux mains. Il se moque de moi. Cela m'est bien égal.

Nous partons à pied, dans le jour limpide et chaud. Tout le monde est dehors. Qui donc pourrait rester chez soi un premier mai ? Autour du Corps législatif, débouchant de toutes les rues voisines, les pelisses blanches des bébés étincellent et s'orientent vers les Tuileries. Lampron est d'humeur causante. Il est content de son exposition et de son plan d'attaque contre mademoiselle Jeanne.

— Elle est sûrement prévenue, Fabien, rendue peut-être, qui sait ?

— Plaisante, va, *moque-toi* ! Oui, monsieur, il est très possible qu'elle y soit avant nous. J'en ai eu le pressentiment tous ces jours-ci.

— Vraiment !

— Je me la suis représentée vingt fois, montant l'escalier du palais de l'Industrie, au bras de son père. Nous sommes en bas, Sylvestre, perdus dans la foule. Son profil candide et fin s'enlève sur les tapisseries des Gobelins qui l'encadrent de leurs fleurs, et l'on dirait quelque vierge du temps passé qui prend vie et qui sort de son panneau de haute lice.

— Messieurs, dit Lampron, en faisant un geste circulaire qui s'adressait à toute la place de la Concorde, je vous présente le successeur éventuel de Me Mouillard, avoué à Bourges : un superbe tempérament d'homme d'affaires !

Nous approchons. De toutes parts, des groupes s'acheminent vers l'Exposition, les femmes en toilettes claires, beaucoup d'hommes en veston, une main dans une poche, la canne haute et affleurant l'oreille, ce qui signifie : riche, encore gaillard et sorti par un beau temps. Les tourniquets sont encombrés. J'entre enfin.

Nous ne faisons que traverser le jardin sablé du bas, domaine de la sculpture, où tant de dieux antiques, dans toutes les postures, enserrent de leur couronne mythologique les bustes modernes placés dans l'allée centrale. Passons, là n'est pas mon cœur. Nous saluons du regard un vieux Gaulois blessé, ancêtre peu entouré, et nous montons l'escalier... où Jeanne ne nous précède pas.

Voici la première salle de peinture. Sylvestre rayonne. Il est chez lui.

— Vite, Sylvestre, où est le dessin ? Allons-y vite !

Mais il m'entraîne avec lui, et nous visitons plusieurs salles.

Avez-vous éprouvé, cette ivresse de la couleur qui s'empare des profanes au seuil d'un musée ? Tant de rayons arrivent aux yeux, tant de pensées s'ébauchent et se heurtent dans l'esprit, que les yeux se fatiguent et que l'esprit se trouble. Il flotte, sans se poser, comme un insecte sur un pré tout en fleurs. La foule qui bourdonne et se mêle ajoute à cette griserie. Elle distrait l'attention qui commençait à se fixer, et l'emporte avec elle, là où elle s'assemble, séduite par un nom, par un cadre, par la dimension d'une toile, par une violence quelconque : un fond jaune, une vingtaine de pendus avec autant de corbeaux, un vieillard préhistorique, affreux chasseur tout nu armé d'une canne plombée. On se détourne, et la lutte reprend entre l'œil attiré par cent choses et l'esprit qui voudrait voir quelque chose.

Avec Lampron, ce danger n'existe pas. D'un regard il parcourt la salle. Il a l'œil du chasseur qui, dans un vol de perdreaux, choisit du premier coup sa proie. Il n'hésite pas : C'est là qu'il faut aller, viens ; et nous allons. Il se plante tout droit devant la toile, les deux mains dans son pardessus, le menton rentré dans son faux-col ; il ne dit rien, mais il est content ; il s'imprègne d'une pensée qui l'a saisi de loin ; il compare l'œuvre nouvelle du peintre avec une œuvre ancienne dont il se souvient. Toute son âme est attachée là. Et quand il juge que j'ai tout compris et tout pénétré, il indique son sentiment d'un mot toujours juste, résumé d'une longue suite d'idées que j'ai dû partager, puisque j'ai vu comme lui.

Nous nous arrêtons ainsi devant le *Martyre de saint Denis*, par Bonnat, les deux *Adorations* de Bouguereau, un paysage de Bernier, d'autres paysages encore, des marines, des portraits.

Enfin, nous sortons des salles de peinture.

(A suivre) RENÉ BAZIN.